Demande d'autorisation environnementale déposée par la société S.A.S. LEPLATRE en vue de l'augmentation de la capacité de stockage de son site situé sur le territoire de la commune de SAINT-AMAND-LONGPRÉ (Loir-et-Cher).

Compte rendu de la première réunion publique tenue à 18h le 7 octobre 2026 en mairie de St Amand Longpré

Conformément au code de l'environnement, notamment à ses articles L 181-10 et suivants, le commissaire enquêteur a tenu le 7 octobre 2026 la première réunion publique dans le cadre de la consultation du public pour permettre le recueil de ses observations sur ce projet.

Conditions matérielles
La réunion s'est tenue dans une salle spacieuse située en rez de chaussée facilement accessible aux PMR. Le pétitionnaire a pu présenter dans de bonnes conditions son projet en projetant sur écran les documents utiles.

Affichage des documents
Le commissaire a pu constater que l'avis de consultation était dûment affiché à proximité de la mairie. Il a fait le même constat pour les autres communes du périmètre de la consultation

Nombre de visiteurs et compte rendu des échanges
En présence du pétitionnaire représenté par 3 personnes et du commissaire enquêteur, seuls les maires de St Amand et de St Gourgon ont participé à la réunion et ont pu faire part de leur avis:

-Mme le maire de St Amand et son conseil municipal sont favorables au projet. Une délibération sera prise en ce sens. Mme le maire reprend l'historique de ce projet, notamment son report suite à une incompatibilité avec le PLU communal, qu'elle indique avoir été levée par les services de la préfecture. Le commissaire a demandé que les correspondances afférentes lui soient transmises.

-M le maire de St Gourgon indique que le conseil municipal de sa commune vient de délibérer favorablement, mais n'est pas encore en possession de la délibération correspondante. Le commissaire rappelle que ce document viendra compléter le dossier et que son absence ne fait pas obstacle à la poursuite de la procédure.

Analyse des premières observations déposées sur le registre numérique
Le commissaire évoque la délibération du conseil municipal de Lancé. Elle est favorable sous réserve que les horaires d'ouverture de l'établissement soient respectés pour éviter le stationnement sur la route départementale. Le pétitionnaire indique que des instructions seront données aux livreurs et clients de l'entreprise pour y remédier. Avec Mme le maire de St Amand sont évoqués les possibilités d'utiliser pour les poids lourds en attente le parking de la gare de St Amand.

En l'absence d'autres observations, le commissaire lève la séance à 19H.

Le commissaire enquêteur

Etienne Lefebvre

